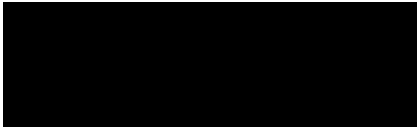


Bureau de la présidente-directrice générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 avril 2026



N/Ref. : 2026-002-003-ML


Objet : Demande d'accès à des documents



Pour faire suite à votre correspondance reçue à nos bureaux le 1^{er} avril 2026 et en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès aux documents), vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

Tout document, rapport, tableau, relevé, note technique ou mesure de bruit en milieu de travail, quel qu'en soit le support (papier ou numérique), concernant l'entreprise Abilab, située au 1095, 3^e Avenue, Val-d'Or, réalisé ou détenu par la Direction de santé publique (ou ses entités prédécesseurs), pour la période 1987 à 2000.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue n'a identifié aucun document permettant de répondre à votre demande (article 1 et 15 de la Loi sur l'accès aux documents).

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions d'agréer,  nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès à l'information,



Me Mathieu Lalancette
Conseiller cadre
Volet protection des renseignements personnels
et responsable de l'accès à l'information

ML/cg

p. j. Annexe
Avis_CAI

